

Alcool, Tabac, Drogues, Ecrans
PLAN NATIONAL DE MOBILISATION CONTRE LES ADDICTIONS 2018–2022
Mildeca

A retenir :

- ⇒ Un plan très orienté « alcool » versus les autres addictions (tabac, drogues, écrans).
- ⇒ Un plan issu d'une large concertation : la Mildeca estime que les « représentants du secteur économique de la production d'alcool » ont été associés.
- ⇒ Un plan fondé sur la prévention plutôt que sur l'interdit et la répression en matière d'alcool.
- ⇒ Un axe « prévention » orienté vers l'information et les publics à risque (femmes enceintes, mineurs, jeunes, conducteurs).
- ⇒ Des convergences importantes avec le plan de prévention des filières de boissons alcoolisées qui confirment le changement d'orientation politique.
- ⇒ Le principe d'une taille minimale du pictogramme « femme enceinte » est acté sans que la taille ne soit précisée.
- ⇒ Une proposition de durcissement du message sanitaire.
- ⇒ Le respect de l'interdiction de la vente aux mineurs comme élément important du plan.
- ⇒ Une digression sur le prix de l'alcool non assortie de recommandation ou de mesure.
- ⇒ La politique de dénormalisation reste en toile de fond.

➤ **Alcool : prévenir plutôt qu'interdire**

Le Plan Mildeca accorde une place prépondérante au sujet alcool mais, paradoxalement, formule peu de recommandations/mesures coercitives, lesquelles demeurent bien en deçà des recommandations portées par les associations en addictologie, la Cour des comptes ou la Mildeca elle-même en juillet 2018.

Pourquoi ?

1. La mobilisation de la filière face à la dénormalisation que visait initialement la Stratégie Nationale de Santé (1^{er} trimestre 2018), a permis d'anticiper et de désamorcer les recommandations portées par les addictologues et tenants d'une ligne dure au sein des instances sanitaires.
2. Le changement de paradigme en faveur de la prévention initié par le président de la République et la réponse des producteurs de boissons alcoolisées qui ont remis en juin dernier un Plan de prévention cohérent et chiffré.

➤ **Plan Mildeca et Contribution des filières de boissons alcoolisées au Plan national de santé publique : des convergences ?**

De nombreuses recommandations du Plan Mildeca figurent également dans le Plan de prévention remis au président de la République en juin 2018 : cibler les populations sensibles (femmes enceintes, mineurs, jeunes adultes), renforcer la prévention concernant l'alcool au volant, former les professionnels à la consommation responsable (CHR, distribution).

Ces convergences fortes témoignent de l'évolution du discours politique et de la demande du Président de la République d'associer les acteurs économiques à la prévention. Le plan de la Mildeca laisse la porte ouverte à l'implication des filières dans la mise en œuvre de certaines des mesures. Le Plan constitue donc une opportunité pour la filière de faire la démonstration de son engagement effectif dans la prévention.

➤ **Les principales mesures susceptibles d'impacter notre filière :**

- Information sur les risques et sur les repères de consommation
 - ⇒ « Adopter un discours public clair, objectif et partagé sur les risques et les dommages liés aux consommations, notamment d'alcool ».
 - ⇒ Le plan relaie les recommandations issues du rapport de Santé Publique France de mai 2018 : ne pas consommer plus de **10 verres standard par semaine** et pas plus de 2 verres par jour.
 - « Relayer **ce discours ainsi que l'information sur les repères de consommation d'alcool à moindre risque auprès du grand public**, des leaders et des relais d'opinions, des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des enseignants, des éducateurs sportifs et des associations d'utilisateurs ».
- Financement de la prévention :
 - ⇒ Transformation du Fonds tabac en un **Fonds addictions**. NB : cette évolution a été actée dans le PLFSS 2019.
- Renforcement des messages sanitaires :
 - ⇒ « Elaborer des scénarios d'évolution du **texte du message sanitaire législatif** pour en faire un message **non modifiable** et **sans mention complémentaire**, renouvelé périodiquement, avec des contraintes réglementaires de visibilité et de lisibilité (taille, couleurs, contraste, emplacement). »
 - ⇒ « **Renforcer la visibilité et la lisibilité** des informations sanitaires obligatoires en augmentant significativement la taille du **pictogramme « femme enceinte »** pour les boissons alcooliques et en imposant **une couleur ou un contraste**. »
 - ⇒ « Définir les modalités permettant de rendre directement lisible **l'information sur l'apport calorique, la composition et la déclaration nutritionnelle** sur tous les contenants d'alcool. »
- Alcool et grossesse :
 - ⇒ Renforcement de la visibilité et de la lisibilité du message sanitaire sur les unités de conditionnement.
 - ⇒ Renforcement de l'information des citoyens par des campagnes d'information.
 - ⇒ Renforcement des connaissances des professionnels de santé.
 - ⇒ Amélioration du repérage et de la prise en charge des enfants exposés.
- Alcool et mineurs : vente d'alcool et publicité
 - ⇒ Rappeler l'interdiction de vente aux mineurs : intégration de ce message dans les campagnes de communication sur les risques liés à l'alcool ; financement d'actions de communication ciblées; communications locales assurées par les débitants de boissons.

- ⇒ **Faire respecter l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs** par l'ensemble des points de vente (y compris la vente à emporter) :
 - mobiliser les professionnels du secteur de la production et de la distribution, dans le cadre de chartes d'engagements portant en particulier sur la formation des professionnels, l'information délivrée aux consommateurs, la signalétique dans les commerces et sur les contenants, l'organisation des rayons et des passages en caisse ;
 - former les détenteurs de licence ;
 - étendre l'amende forfaitaire délictuelle au délit de vente d'alcool aux mineurs ;
 - renforcer le partenariat avec les associations du secteur de l'addictologie pour l'organisation d'opérations de testing ;
 - mettre en place des plans de contrôles coordonnés au niveau local, sous l'égide du préfet.

NB : la mention de la signalétique sur les contenants doit inviter notre filière à la vigilance, cela pouvant correspondre à un projet de pictogramme « -18 ans » déjà mentionné par l'Agriculture.
- ⇒ Veiller au respect de la réglementation destinée à réduire l'exposition des jeunes à la publicité pour l'alcool, notamment dans les enceintes sportives ; intégrer le contrôle de la réglementation relative à la publicité dans les plans de contrôle des forces de l'ordre et de la DGCCRF.
- ⇒ Etudier et observer régulièrement l'impact des stratégies marketing et d'influence.

- Alcool et jeunes :

- ⇒ Des mesures de mobilisation des jeunes (service sanitaire, fédérations sportives, prévention par les pairs...) ;
- ⇒ **Encadrement de la vente par la révision du droit des débits de boissons** (conditions de vente, débits temporaires, formation de tous les exploitants, affichage, gouvernance locale...) ;
- ⇒ Intégration de la réglementation sur les « happy hours » dans les plans de contrôle ;
- ⇒ Renforcement de la lutte contre les troubles à l'ordre public (amendes, contrôles).

- Alcool et santé au travail :

- ⇒ Le plan écarte l'idée d'interdire l'autorisation d'introduction et de consommation d'alcool sur le lieu de travail.
- ⇒ Le plan propose d'intégrer la problématique des conduites addictives dans la responsabilité sociétale des entreprises (cf. travail entrepris par la Plateforme RSE).

- Alcool au volant :

- ⇒ Inciter les usagers de la route à l'auto-évaluation de leur taux d'alcool en : développant les partenariats avec les débits de boisson pour **généraliser la mise à disposition d'éthylotests** et la conduite d'actions conjointes de prévention (mesure CISR) ; généralisant la vente d'éthylotests à proximité des rayons de boissons alcoolisées dans tous les établissements de boissons à emporter (mesure CISR).
- ⇒ Favoriser l'usage de **l'éthylotest anti-démarrage**.

⇒ Renforcer et optimiser les contrôles.

- Recommandations au niveau européen :

- ⇒ Elargissement systématique à l'ensemble des conduites addictives des stratégies et outils de veilles sur les drogues ;
- ⇒ Inclusion d'un volet « conduites addictives » dans les Objectifs du développement durable ;
- ⇒ **Incitation à faire à la Commission européenne à proposer une nouvelle stratégie européenne sur l'alcool pour lutter contre les usages problématiques.**

➤ **Point de vigilance : la dénormalisation en toile de fond**

Bien que centré sur les addictions et non toute forme de consommation, le rapport insiste sur la nécessité de faire évoluer les perceptions autour de l'alcool et du risque alcool. Ces évolutions ne s'appuient pas sur des mesures coercitives mais consistent à agir en faveur d'un **rejet progressif de l'alcool** (cf. tabac), par les consommateurs eux-mêmes (sur le plan sanitaire, dépendance, coût, etc.) et les non-consommateurs (externalités négatives, violences conjugales, accident, dégradation...).

- ⇒ L'initiation à la consommation d'alcool en famille a des conséquences néfastes et doit être découragée.
- ⇒ Forte exposition des jeunes à la publicité et aux stratégies d'influence et rappel des recommandations de la Cour des Comptes de renforcement la réglementation sur ce point.
- ⇒ Accent mis sur les liens entre alcool et violences et troubles à l'ordre public dans le chapitre sur les jeunes.
- ⇒ Un long exposé sur le prix de l'alcool figure dans le chapitre sur les jeunes :
 - « Si l'objectif n'est évidemment pas d'instaurer une prohibition déguisée par les prix, l'action sur le prix apparaît dans toutes les études comme l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la consommation d'alcool et les dommages qui en découlent. »
 - « Cette hausse doit concerner l'ensemble des boissons alcoolisées ; au regard du nombre de grammes d'alcool, aujourd'hui les vins et bières bénéficient d'une fiscalité avantageuse par rapport aux autres boissons alcooliques. »
 - Sur le prix minimum, le plan retrace la mise en place en Ecosse et indique que cette mesure permettrait de mieux protéger les jeunes et gros consommateurs. Il recommande « une évaluation de l'ampleur des effets escomptés en matière de santé publique, induits par la baisse de consommation, ainsi que de l'impact d'une telle mesure sur les différents secteurs économiques concernés. »
 - « Un meilleur encadrement des pratiques promotionnelles des distributeurs permettrait également de réduire l'accessibilité, en particulier pour des publics vulnérables. »
- ⇒ Sur la recherche, le plan constate que la recherche sur les drogues et les conduites addictives occupe une place de plus en plus importante dans le paysage scientifique français. Entre 2010 et 2016, les publications sur les drogues et les addictions ont augmenté de 30 %. Sur la même période, l'investissement dans la recherche publique sur les conduites addictives a régulièrement progressé (de 13,5 à 17 millions d'euros ; + 26 %). Le plan recommande de renforcer encore l'investissement en particulier sur l'alcool, sur la perception des risques, les

représentations sociales, les stratégies marketing, le coût des politiques, les conséquences de l'usage sur la santé.

➤ **La gouvernance du Plan**

La mise en œuvre des mesures du plan va s'appuyer sur deux échelons :

- **L'échelon national**, avec la poursuite du travail interministériel. Des comités de pilotage seront constitués ad hoc pour le pilotage de réformes complexes ;
- **L'échelon régional**, par les représentants locaux de l'Etat – en particulier, les préfets, les recteurs, les directeurs généraux des agences régionales de santé et les procureurs – lesquels recevront des instructions du Premier ministre pour traduire les orientations du plan en priorités et mesures locales, en associant étroitement les collectivités locales.